

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Délibération N° 16-05-2024 / N°97

Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Lousi Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron, Roland Descamps, Joel Tournel,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy

Titre de la délibération : Délégation du Président - accord de versement des subventions à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie aux particuliers

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1/ du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2/ de l'approbation du compte administratif,
- 3/ des dispositions à caractère budgétaire prises par la Communauté d'Agglomération à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. portant sur les dépenses obligatoires à inscrire au budget,
- 4/ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de Fonctionnement et de durée de la Communauté d'Agglomération,
- 5/ de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à un établissement public,
- 6/ de la Délégation de la gestion d'un Service Public (D.S.P.),
- 7/ des dispositions portant orientations en matière d'aménagement de l'espace Communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Vu la délibération n°5 du 15-07-2020 donnant délégation au Président,

Vu la délibération n°1 du 23-02-2023 donnant délégation au Président pour remboursement des loyers Marpa et accord et versement des subventions vélo,

Considérant, la délibération N°96 en date du 16 mai 2024 qui approuve la mise en place de subventions pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 7 mai 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'étendre la délégation au Président et de compléter la délibération n°5 du 15/07/2020 à ce sujet à savoir: donner délégation au Président pour l'attribution des subventions pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/05/2024 et publication ou notification du 20/05/2024

